

Burkina Faso
Unité-Progrès-Justice



République de Côte d'Ivoire
Union-Discipline-Travail



8^{ème} Conférence au Sommet des Chefs d'État du
Traité d'Amitié et de Coopération entre la
République de Côte d'Ivoire et le Burkina Faso

Ouagadougou, du 27 au 31 juillet 2019

COMMUNIQUE FINAL

Le 31 juillet 2019, s'est tenue à Ouagadougou, sous la co-présidence de Leurs Excellences Messieurs Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire et Roch Marc Christian KABORE, Président du Burkina Faso, la huitième Conférence au Sommet des Chefs d'Etat du Traité d'Amitié et de Coopération entre la République de Côte d'Ivoire et le Burkina Faso.

La délégation ivoirienne était conduite par Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, accompagné de Monsieur Amadou GON COULIBALY, Premier Ministre, et des membres du Gouvernement ivoirien.

La délégation burkinabè était conduite par Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE, accompagné de Monsieur Christophe Joseph Marie DABIRE, Premier Ministre, et des membres du Gouvernement burkinabè.

La liste des deux délégations est annexée au présent communiqué.

En prélude à cette Conférence au Sommet, les experts des deux pays se sont réunis, du 27 au 29 juillet 2019. La Conférence a également été précédée par le Conseil Conjoint de Gouvernements, le 30 juillet 2019.

Au cours de ce Sommet, les deux Chefs d'Etat ont procédé à l'évaluation de la mise en œuvre des décisions et recommandations, issues de la septième Conférence au Sommet, tenue à Yamoussoukro le 27 juillet 2018.

Les Chefs d'Etat se sont penchés en particulier sur des thématiques stratégiques et prioritaires axées sur des questions de sécurité et de lutte contre le terrorisme, de migration, de coopération transfrontalière, de coopération dans le domaine des mines, de coopération en matière d'énergie et de coopération dans le domaine des transports.

Concernant la question de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme, la Conférence s'est félicitée de la mise en œuvre satisfaisante du Mémorandum d'Entente sur la Coopération des services de sécurité de la République de Côte d'Ivoire et du Burkina Faso, signé à Ouagadougou le 18 juillet 2017. Elle a appelé au renforcement et à la mutualisation des efforts en matière de prévention et de lutte contre le terrorisme.

En ce qui concerne la lutte contre la traite des enfants, les Parties se sont félicitées des mesures législatives et réglementaires prises et des actions menées de part et d'autre pour réduire ce fléau.

Elles ont également pris l'engagement de renforcer les dispositifs nationaux de surveillance et de vigilance sur la traite et les pires formes de travail des enfants et de coopérer pour démanteler les réseaux de trafiquants, poursuivre et punir les auteurs et les complices.

Elles ont également convenu de renforcer les textes législatifs et réglementaires pour les adapter au nouveau contexte.

La Partie burkinabè a été informée par la Partie ivoirienne de l'élaboration par la Côte d'Ivoire d'un nouveau plan d'actions pour la période 2019- 2021.

Dans ce cadre, les Parties s'engagent à :

- 1- Elaborer et mettre en œuvre une procédure plus systématique de recherche parentale et de réinsertion des enfants victimes dans leurs familles d'origine ;
- 2- Poursuivre et condamner les auteurs de cas de traite.
- 3- Identifier les zones à risque de la traite des enfants dans chaque Etat pour élaborer une cartographie des interventions en vue de démanteler les réseaux de traite d'enfant.


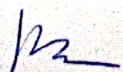
Concernant la situation des ex-occupants du Mont Péko, la Conférence a réitéré l'impérieuse nécessité de régler définitivement cette question. A cet égard les Chefs d'Etat ont instruit les Ministres concernés à l'effet de prendre des mesures diligentes pour parvenir aux objectifs fixés.

Pour ce faire, les Parties se sont engagées à rechercher ensemble les ressources nécessaires avant fin 2019, pour procéder au recensement des ex-occupants du Parc National du Mont Péko.

Dans le domaine des mines, les Chefs d'Etat ont inscrit la lutte contre l'exploitation clandestine des mines à petite échelle comme une priorité en raison de ses impacts négatifs croissants, notamment sur la santé, l'environnement et l'économie agricole. Ils ont convenu de circonscrire ce fléau à travers l'adoption de cadres juridique et institutionnel appropriés et la mise en œuvre d'actions vigoureuses.

Dans le domaine de la coopération énergétique, les Chefs d'Etat ont noté une baisse de la fourniture d'énergie électrique de la Côte d'Ivoire au Burkina Faso, avec une puissance moyenne de 63 MW entre janvier et juin 2019. Ils ont réaffirmé leur engagement d'augmenter cette puissance au-delà de l'objectif de 90 MW, afin de satisfaire également la demande du secteur minier.

Les Parties se sont félicitées de l'excellence de la collaboration entre la Société Nationale Burkinabè d'Hydrocarbures (SONABHY) et la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR). Elles ont cependant noté que, du fait de contraintes d'ordre technique et



financier, la SIR n'a pas pu satisfaire l'entièreté des commandes de la SONABHY sur la période allant du 1^{er} août 2018 au 19 juillet 2019. Avec la normalisation de la situation de la SIR, la Conférence invite les deux partenaires à œuvrer à la satisfaction des besoins de la SONABHY.

Concernant la Réhabilitation du Chemin de fer Abidjan-Ouagadougou-Kaya et son prolongement à Tambao, les Chefs d'Etat ont réaffirmé leur volonté de permettre le démarrage immédiat des travaux. Ils ont, par conséquent instruit les Ministres en charge des Transports à adresser une lettre, dans les meilleurs délais, à SITARAIL pour répondre aux préoccupations soulevées par ladite société.

Dans le cadre de la poursuite des efforts de fluidité du transport routier sur le corridor Abidjan-Ouagadougou, les Chefs d'Etat ont convenu de poursuivre la mise en œuvre des actions déjà engagées en vue de lever les entraves à la libre circulation des personnes et des biens.

Ils se sont également félicités de l'opérationnalisation de l'interconnexion des systèmes informatiques douaniers en vue de la gestion électronique du transit entre les deux pays.

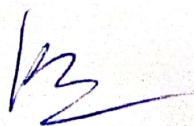
S'agissant des questions relatives au transport maritime, les Parties se sont accordées sur la mise en place d'un cadre de concertation au niveau ministériel pour examiner les questions liées à la tendance baissière du trafic burkinabè au Port Autonome d'Abidjan (PAA).

Les Chefs d'Etat ont invité les acteurs du secteur portuaire à travailler à satisfaire la requête pour l'obtention d'un quai dédié au passage des marchandises en transit pour le Burkina Faso et à faciliter son admission en son sein.

La requête d'un quai dédié au passage des marchandises en transit pour le Burkina Faso et sa participation au Conseil d'Administration du PAA seront discutées au cours des travaux dudit cadre de concertation.

La Conférence a salué l'application, par l'Aéroport d'Abidjan d'une réduction de 30% des coûts de l'assistance en escale au profit des compagnies africaines qui desservent Abidjan, dont Air Burkina depuis le mois de juin 2019.

Les Parties se sont engagées à œuvrer pour accroître la compétitivité des compagnies aériennes nationales respectives et à renforcer leur coopération en matière de transport aérien afin d'augmenter le trafic passagers et marchandises entre les deux pays.



Aux termes des travaux, trois (03) accords ont été signés dans les domaines des frontières, des mines et géologie et dans le domaine de la protection des enfants. Par ailleurs, les Chefs d'Etat se sont réjouis de la signature de huit autres accords en marge des travaux du Conseil Conjoint de Gouvernements.

Ils ont également adopté des dispositions visant l'optimisation du cadre de mise en œuvre et de suivi du TAC de même que la périodicité des rencontres des organes statutaires. Ainsi, la Conférence au Sommet des Chefs d'Etat se tiendra chaque deux (02) ans et la réunion du Comité de supervision annuellement, précédée de la réunion du Comité conjoint de suivi et d'Evaluation. Toutes ces mesures devraient entrer en vigueur après la tenue de la Conférence au Sommet du TAC à Yamoussoukro en juillet 2020.

Les Chefs d'Etat ont salué la tenue effective, en marge de la Conférence au Sommet, de la deuxième édition du Forum des Hommes d'affaires ivoiriens et burkinabè et de la première édition des Journées Culturelles et Artistiques ivoiro-burkinabè.


En outre, ils se sont réjouis de la tenue de la 6^{ème} édition du Forum AFRICALLIA du 12 au 14 juin 2019, à Abidjan en République de Côte d'Ivoire.

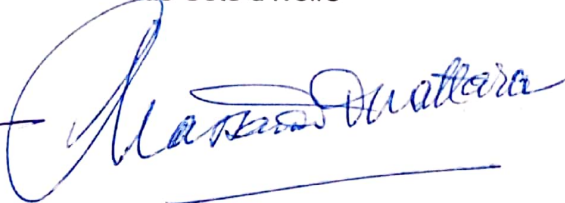
Enfin, les Chefs d'Etat ont décidé de l'organisation en juillet 2020 à Yamoussoukro de la 9^{ème} Conférence au Sommet du Traité d'Amitié et de Coopération entre la République de Côte d'Ivoire et le Burkina Faso.

Fait à Ouagadougou, le 31 juillet 2019

Pour le Burkina Faso

Pour la République
de Côte d'Ivoire


Roch Marc Christian KABORE
Président du Faso


Alassane OUATTARA
Président de la République